

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE Tournon

MAIRIE DE SAINT-JULIEN-D'INTRES
07310 SAINT JULIEN D'INTRES

TEL/FAX:04 75 30 44 04
MAIL : mairie@saintjuliendintres.fr

CONTRAT DE LOCATION DES SALLES

M. , Mme , Melle

demande l'utilisation de la salle le :

La location (tarif fixé par délibération du conseil municipal du 16/02/2019 – tables et chaises comprises

Salle culturelle Jean Boit : 50€

Salle Maurice FAURE :50€

Salle du Foyer : 100€

S'engage à veiller à la propreté et au bon état de la salle, des W.C.

S'engage à prendre en charge les réparations des dégâts qui pourrait être occasionnés lors de cette utilisation.

S'engage à veiller à la propreté des alentours ainsi que des toilettes qui s'y trouvent.

De réserver ces locations aux personnes domiciliées ou soumis à l'impôt foncier bâti sur la commune de saint-julien -d'Intres.

Pour les manifestations des associations communales qui participent à l'animation du village la gratuité est accordée – les demandes de dates de réservation devant être formulées à la suite des assemblées générales.

La priorité d'utilisation des salles reste avant tout communale.

Une caution de 200€ est demandée à l'état des lieux d'entrée et restituée à l'état des lieux de sortie, ainsi qu'une attestations d'assurance - Le ménage est assuré par le locataire.

Raphaël DESESTRES , 2ème adjoint est chargé de la remise des clés et des états des lieux ;

L'inscription se fait auprès de la mairie.

SIGNATURE